

Prime de service : la goutte d'eau !



www.cgtchutoulouse.fr

FO

VOICI NOTRE LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Monsieur le Directeur Général,

Avec le bulletin de salaire du mois de juillet 2019, les agent-es du CHU de Toulouse ont été avisé-es qu'une retenue serait effectuée sur le prochain acompte de prime de service, car la prime due au titre de 2018 avait été majorée à la suite d'une erreur de calcul.

Si les syndicats apprécient que la méthode soit moins violente qu'habituellement, notamment parce que les agent-es sont prévenu-es et qu'il existe un délai, il n'en demeure pas moins qu'il n'y a aucune motivation sérieuse au sens de la loi de 1979 (obligeant l'administration à motiver toutes décisions défavorables). Les représentant-es élu-es en CTE n'ont d'ailleurs eu aucune motivation articulée de ce calcul. Le CTE ainsi que les agent-es concerné-es doivent disposer du texte et de tous les éléments de calcul chiffrés (masse salariale, valeur du point.....). Cette retenue pour ce seul motif n'est pas régulière.

Cette lettre d'information envoyée à tout le personnel est une décision administrative et ne comportait pas de modalité de voie de recours, la notification de la prime en février était un acte créateur de droit et cela aurait dû être retiré dans les 4 mois

Nous avons signalé les carences au niveau des contrôles à réaliser au service de la paie, secteur qui a perdu dans l'année 2018 la plupart de ses compétences critiques.

S'ajoute que l'administration a commis une faute, à laquelle les agent-es n'ont aucunement participé, qui engage la responsabilité de l'administration pour faute (Conseil d'état N°335509 du 29 Avril 2011), le CHU et l'ARS disposent de fonds de compensation qui peuvent être sollicités. Nous remarquons que quand un-e agent-e commet une faute, l'administration est prompte à tomber sur les agent-es fautifs mais là c'est bien l'ensemble du personnel qui est lésé.

La direction doit annuler sa décision de reprendre le trop-perçu sur la paie du mois de novembre 2019 pour tous les motifs précités. Le CTE doit être saisi sérieusement de ce sujet et les syndicats soussignés indiquent qu'ils soutiendront la demande de saisine d'un CTE extraordinaire.

Les syndicats soulignent que la loi de 2011 n'a rien changé au régime pour la responsabilité pour faute de l'administration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos sincères salutations.

ON NE VA PAS SE LAISSER FAIRE !

Manifestation à l'occasion de la grève nationale des hôpitaux

MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019

14h - Hôtel Dieu

- Pour qu'aucune retenue sur la prime de service ne soit appliquée
- Pour des moyens supplémentaires très importants pour combler le sous-effectif et le manque de moyen au CHU de Toulouse, notamment en exonérant le CHU d'impôts (66 millions d'euros en 2018) et la dette (60 millions payé aux banques en 2018)
- Pour un plan général de 4 milliards d'euros pour tous les hôpitaux pour les embauches et les augmentations de salaires nécessaires.



Plus d'infos dans les permanences syndicales:

Rangueil: 05-61-32-25-67 Larrey: 05-67-77-14-11 Purpan: 05-61-77-77-08 Purpan plaine: 05-67-77-10-88
Hôtel-Dieu: 05-61-77-84-70 La Grave: 05-61-77-79-71, Fontaine salée: 05-61-90-92-90, Garonne: 05.34.55.76.78

Chapitre 24336

Intranet: rubrique vie sociale/syndicats du CHU/syndicat, site www.cgtchutoulouse.fr FACEBOOK : «CGT CHU TOULOUSE»